

MÉMOIRE

PROJET DU PORT MÉTHANIER RABASKA

Présenté par :
MRC de Bellechasse



Et
CLD de la MRC de BELLECHASSE



À LA COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT ET À L'AGENCE CANADIENNE
D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

JANVIER 2007

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation des organismes	2
1.1 Municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse	2
1.2 Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bellechasse ...	3
1.2.1 Rôle du CLD.....	3
2. Rabaska : Projet d'avenir	3
2.1 Retombées directes.....	4
2.2 Retombées indirectes.....	6
3. Rabaska : Un projet d'envergure	7
4. Rabaska : Commentaires et demandes.....	7
4.1 Mesures compensatoires à l'égard des propriétés voisines	7
4.2 Plan de mesures d'urgence	8
4.3 Comité de liaison (ou vigilance)	9
4.4 Retombées économiques	9
4.5 Desserte du gaz naturel.....	9
5. Notre position	10

RÉFÉRENCES

ANNEXE A - CARTE GÉOGRAPHIQUE DE LA MRC DE BELLECHASSE

ANNEXE B - LES 20 MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE BELLECHASSE

ANNEXE C - LISTE DES ADMINISTRATEURS DU CLD DE LA MRC DE BELLECHASSE

ANNEXE D - RÉOLUTIONS DU CLD DE LA MRC DE BELLECHASSE ET DE LA MRC DE BELLECHASSE

1. Présentation des organismes

1.1 Municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse est située immédiatement à l'est de l'agglomération urbaine de Lévis. Elle regroupe 20 municipalités et son territoire de 1 759 km² est borné au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par la MRC Les Etchemins, au nord-ouest par la Ville de Lévis, à l'ouest par la MRC La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche et à l'est par la MRC de Montmagny. À l'annexe A, vous trouverez une carte géographique du territoire de la MRC de Bellechasse. La population totale de la MRC s'élève à un peu plus de 34 000 personnes et le tableau de l'annexe B présente la population de chacune des municipalités.

Le territoire se compose de trois grands ensembles en matière de relief, à savoir : la plaine des basses terres du Saint-Laurent au nord, le plateau appalachien au centre du territoire et le secteur des hautes collines au sud. La plaine, qui s'étend du fleuve aux contreforts des Appalaches, est constituée par une mince bande côtière qui s'amenuise d'ouest en est pour ne couvrir qu'une largeur ne dépassant pas 15 km à la limite est de la MRC. Le piémont, quant à lui, présente un relief plus ondulé et davantage vallonné du fait qu'il constitue une zone de transition entre la plaine et les hautes collines. Plus au sud, on retrouve des pentes et des dénivellations dont les plus hautes collines atteignent plus de 900 mètres (mont Saint-Magloire, Montagne du Midi).

Bien que la ressource en eau ne soit pas l'élément prédominant du territoire, il n'en demeure pas moins que le milieu est bien pourvu en la matière, puisqu'on y dénombre sept rivières le sillonnant: les rivières Boyer et des Mères au niveau de la plaine et les rivières Etchemin, du Sud, des Abénakis, Armagh et du Pin au niveau du plateau. Plusieurs petits ruisseaux, de même que des lacs, sont largement utilisés au profit des villégiateurs tout comme le fleuve Saint-Laurent.

La MRC de Bellechasse dispose d'un réseau routier efficace. La route panoramique le long du fleuve, soit la 132 et l'autoroute Jean-Lesage (20) la traverse dans sa partie nord. Les principaux axes routiers qui serpentent la région du nord au sud sont la route 277, qui longe la rivière Etchemin, la 279 au centre de la MRC et la 281 à l'est sont reliées entre elles par les routes est-ouest, 216 et 218, aux deux extrémités du territoire.

1.2 Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bellechasse

Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bellechasse est un organisme à but non lucratif dont le mandat consiste à favoriser le développement économique, social et culturel du territoire de la MRC de Bellechasse. Dirigé par un conseil d'administration de 13 personnes (annexe C: liste des administrateurs) toutes plus représentatives les unes que les autres et issues des milieux municipal, des affaires, de l'économie sociale et de l'industrie récréotouristique, le CLD de la MRC de Bellechasse travaille quotidiennement à supporter les entrepreneurs individuels et collectifs dans leur projet d'entreprise. Il importe de préciser que ce mandat lui est confié par la Municipalité régionale de comté de Bellechasse, laquelle administre les sommes qui lui sont transmises par l'État à ce niveau et possède tous les pouvoirs qui lui sont donnés dans le cadre de la Loi 34 concernant le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

1.2.1 Rôle du CLD

Parmi les différents rôles du CLD, il y a celui de voir à l'élaboration, sur une base triennale, d'un Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) qui balise les grandes priorités du milieu. Nous retrouvons également les mandats suivants :

- Offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises, le cas échéant, en partenariat avec d'autres intervenants notamment du secteur privé ;
- Élaborer, en tenant compte des orientations et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale ;
- Agir en tant qu'organisme consultatif auprès du Centre local d'emploi du territoire.

2. Rabaska : Projet d'avenir

Le mandat du CLD étant de favoriser le développement de notre milieu et le rôle de la MRC étant de l'encadrer, il va de soi que nous nous sentons concernés par la réalisation de ce projet de plus de 840 M\$. Le

coût de construction du terminal est évalué à 775 M\$, et celui du gazoduc, qui reliera le terminal au poste du réseau existant de TQM à Saint-Nicolas, à 65 M\$. Selon les estimations du promoteur, l'activité générée par la construction du terminal devrait permettre de supporter l'équivalent de 4 995 personnes-années, dont 2 440 emplois directs et 2 555 emplois indirects auprès des différents fournisseurs.

En effet, tout porte à croire que les retombées économiques qui en découlent pourront être profitables à la communauté de Bellechasse à plus d'un titre puisqu'une partie de notre territoire borne celui de la Ville de Lévis à l'endroit même où devrait se réaliser ce projet. Qui plus est, le site éventuel du projet Rabaska se situe à environ **195 mètres** de la **limite de Beaumont**. Nous devons même ajouter que le périmètre urbain de la municipalité de Beaumont ne se situe qu'à **1,7 km** du **projet Rabaska**.

Compte tenu de notre proximité géographique, le projet se révèle fort important pour notre développement dans le contexte où les avantages déjà consentis par Rabaska ne se limitent pas au territoire de la Ville de Lévis. L'impact de ce projet ne peut être regardé qu'en considérant les limites administratives.

2.1 Retombées directes

Il nous semble donc plausible de croire que plusieurs de nos entreprises manufacturières, de nos entrepreneurs en construction, de nos propriétaires de carrières, de nos quincailleries ainsi que de nos restaurateurs et hôteliers pourraient répondre aux nombreux besoins nécessaires à la réalisation de ce projet. À ce titre, nous estimons que plus d'une centaine d'entreprises du territoire de Bellechasse pourrait bénéficier des diverses retombées via les contrats qui seront attribués par le promoteur pour la réalisation du projet. Notre proximité, croyons-nous, sera favorable à nos entreprises de Bellechasse qui oeuvrent dans les secteurs suivants : charpenterie, menuiserie, électricité, ferblanterie, ferronnerie, réfrigération, mécanique de chantiers et de machinerie lourde, acier de structure, béton, concassage, foreuse, génératrice, marteau pneumatique, cintreuse, barricade en bois, balise, pompes, blocs d'éclairage, compresseur à air, tracteurs, grues hydrauliques, béliers mécaniques et divers autres services, etc.

D'ailleurs plusieurs d'entre elles ont participé, en juin 2006, au salon des fournisseurs organisé par les intervenants socio-économiques de Lévis et le promoteur du projet.

D'autre part, le promoteur prévoit avoir recours à une moyenne de 500 travailleurs sur le chantier durant les trois années de la réalisation du terminal. Ici encore, il est plausible de croire que plusieurs d'entre eux proviendront de notre MRC, ce qui s'annonce des plus prometteurs pour tous les acteurs de notre communauté. Parmi les métiers les plus en demande, il y aura les soudeurs, les tuyauteurs, les cimentiers, les monteurs d'acier de structure et, bien sûr, la majorité des corps de métier de l'industrie de la construction, au moment même où les experts nous prédisent un ralentissement des activités de la construction.

De même, considérant qu'il existe une grande complicité et complémentarité entre la communauté Lévisienne et celle de Bellechasse, et considérant que notre milieu se distingue notamment par sa qualité de vie, nous nous plaisons de croire qu'une partie des 70 travailleurs affectés à l'opération du terminal, une fois celui-ci en opération, choisiront l'une ou l'autre de nos municipalités pour s'y établir de façon permanente.

Enfin, la réalisation du projet revêt également un caractère hautement stratégique pour nos organisations. Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'implantation du port méthanier amènera le prolongement du gazoduc jusqu'à l'extrémité est de la Ville de Lévis tout en passant à proximité du territoire de Bellechasse, ce qui en favorisera la desserte éventuelle. Depuis plusieurs années, il existe de la part de la communauté de Bellechasse une nécessité d'obtenir la desserte de gaz naturel pour les entreprises de Bellechasse. Il nous apparaît inconcevable que notre territoire ne soit pas desservi par le gaz naturel sachant qu'il longe ses limites territoriales.

Parmi les autres éléments importants à retenir, il y a l'économie de la MRC de Bellechasse qui repose en bonne partie sur l'industrie agricole et agroalimentaire. Sur le territoire de Bellechasse, nous pouvons compter près de 1 000 exploitations agricoles dont les revenus s'élèvent à plus de 260 M\$. En ce qui a trait aux entreprises de transformation agroalimentaire, nous en dénombrons une vingtaine qui offre de l'emploi à tout près de 1 500 personnes. Des indices nous portent à croire que cette industrie est actuellement en proie à une consolidation. On observe d'ailleurs que d'autres régions du Québec et du Canada investissent actuellement massivement dans la mise en place d'infrastructures performantes, capables d'accueillir ce type d'activité de transformation. Il nous faut donc être vigilant et l'implantation d'une usine de liquéfaction pourrait se révéler d'autant plus importante. En effet, nous comprenons que la vaporisation du gaz naturel liquéfié générera de grandes quantités de "froid" et que celles-ci pourraient être avantageusement récupérées

dans la mesure où se développe une zone industrielle à proximité du site de ladite usine. Il s'agit là d'une opportunité à évaluer sérieusement et qui nous permettrait de contrer un déplacement éventuel de nos emplois vers des grands centres urbains relativement à ce secteur d'activité.

Les différents intervenants politiques et économiques de Chaudière-Appalaches ont récemment reconnu l'importance de trouver des pistes de solutions pour les industries agricoles et de transformation agroalimentaire qui rencontrent des problèmes de développement. Bien souvent, les infrastructures actuelles ne leur permettent pas de réaliser leur projet d'expansion et la relocalisation à l'extérieur de Bellechasse, voire même la région Chaudière-Appalaches, est envisagée. La réalisation de ce projet constitue une alternative des plus intéressantes pour le maintien de toutes les activités des secteurs agricoles et agroalimentaires au sein de notre milieu. Nos entreprises manufacturières pourront également y trouver un intérêt fort important.

2.2 Retombées indirectes

Plusieurs facteurs affectent la survie de nos entreprises et parmi ceux-ci il y a la concurrence de plus en plus forte des entreprises étrangères localisées à l'intérieur des économies en pleine croissance. La productivité et l'innovation doivent faire partie du quotidien de nos entreprises. La réduction de leur coût de production constitue également un facteur déterminant dans leur capacité à affronter la compétition internationale.

Le projet de terminal méthanier permettra à nos entreprises d'avoir accès à une source d'approvisionnement gazier permettant de créer un environnement plus compétitif qui sera bénéfique aux entreprises de Bellechasse ainsi qu'à tous les consommateurs de gaz naturel qui sont de plus en plus nombreux au Québec. Le projet Rabaska rendra disponible de grands volumes de gaz naturel ce qui favorisera une baisse du prix de ce combustible. Selon les données avancées par le promoteur du projet, la réduction estimée est de l'ordre de 5 %.

Selon une étude réalisée en septembre 2006 par Alain Lapointe, professeur à l'école des Hautes Études Commerciales et spécialiste des questions énergétiques, l'implantation du port méthanier amènerait des économies annuelles qui se situeraient entre 2 et 4,5 M\$ pour les entreprises des secteurs industriel, commercial et institutionnel des régions Chaudière-Appalaches et Québec. Sur une période de 15 ans, cette économie devrait atteindre 45 M\$.

3. Rabaska : Un projet d'envergure

La réalisation de ce projet amène également des éléments qui provoquent une certaine inquiétude, tout à fait légitime, de la part de la population de Bellechasse en regard de la sécurité, compte tenu de la proximité de notre territoire. Cette préoccupation doit amener Rabaska à adopter des mesures qui assureront une sécurité qui correspond aux normes reconnues internationalement. Rabaska doit mettre en place un programme adapté de toutes les mesures d'urgence reliées aux différents risques identifiés.

Dans la mesure où l'analyse de risques requise par les autorités gouvernementales est réalisée et en autant que les mesures de sécurité sont conformes selon les autorités concernées, il faut admettre que les objections et obstructions à la réalisation au projet n'ont plus la même portée.

La communauté régionale devra alors travailler en harmonie à la concrétisation du plus gros chantier de construction des 30 dernières années dans la région de Québec/Chaudière-Appalaches.

4. Rabaska : Commentaires et demandes

Le projet Rabaska a suscité plusieurs réactions de la part de la communauté et, tout particulièrement, de celle de Beaumont. Il nous apparaît important que les retombées excèdent le territoire de la Ville de Lévis et, à ce titre, nous désirons souligner certains éléments qui sont fort importants pour notre communauté.

4.1 Mesures compensatoires à l'égard des propriétés voisines

À l'intérieur d'une convention signée en octobre dernier avec les autorités de la Ville de Lévis, Rabaska a convenu de prendre diverses mesures pour compenser les propriétaires de résidences à l'intérieur d'un rayon de 1,5 km des futures installations de la société.

Cette mesure s'appliquerait avant, pendant et cinq ans suivant l'entrée en activité du terminal. De plus, le promoteur s'est engagé à défrayer toute hausse de primes d'assurance habitation que pourraient connaître les propriétaires de résidences principales ou secondaires dans cette

même zone de 1,5 km en raison de la présence du terminal, si celui-ci devait avoir un impact à ce chapitre.

Demande

En toute équité, nous demandons aux commissaires de s'assurer que les avantages consentis aux citoyens de Lévis s'appliquent également aux citoyens de Bellechasse, et plus spécifiquement, de Beaumont.

4.2 Plan de mesures d'urgence

En collaboration avec la Ville de Lévis, Rabaska préparera un plan spécifique de mesures d'urgence comprenant un scénario d'intervention. Ce plan qui doit être finalisé après la fin de l'ingénierie finale devra être complété au moins six mois avant la mise en service du terminal. Ce plan spécifique traitera notamment de la formation des intervenants, des équipements requis et de leur entretien ainsi que des réserves en eau incendie.

Dans cette même entente, la société Rabaska participera au comité mixte municipalités-industries.

Demande

Nous demandons aux commissaires de recommander la nomination d'une personne du territoire de la MRC de Bellechasse et désignée par la MRC de Bellechasse à siéger au sein du comité mixte municipalités-industries.

Demande

En raison de l'aspect de la sécurité incendie qui doit être assuré par les communautés avoisinantes, nous demandons aux commissaires de recommander une compensation financière à être versée à la municipalité de Beaumont dans l'éventualité où des équipements supplémentaires devraient être acquis pour assurer la sécurité de son territoire.

4.3 Comité de liaison (ou vigilance)

Dans l'éventualité de l'adoption d'un décret autorisant le projet, un comité de liaison doit être mis en place afin de faciliter l'échange de communication et de favoriser des relations harmonieuses entre les intéressés. Ce comité de liaison doit compter des représentants de Rabaska, de la Ville de Lévis et des citoyens des secteurs Ville-Guay et de la Martinière.

Demande

Nous demandons aux commissaires de recommander l'inclusion de représentants de la municipalité de Beaumont à l'intérieur de ce comité de liaison (vigilance).

4.4 Retombées économiques

À l'intérieur de la convention intervenue le 6 juillet entre la Ville de Lévis et la Société en commandite Rabaska, il est convenu que, durant la phase de construction, les retombées à Lévis seront un critère de sélection de ses entrepreneurs principaux. Il est également convenu que durant l'exploitation, Rabaska se dotera d'une politique formelle favorisant les fournisseurs de Lévis.

Demande

Nous demandons aux commissaires de recommander l'élargissement des retombées aux entreprises non seulement de Lévis mais aussi de celles de Bellechasse ainsi que la région Chaudière-Appalaches.

4.5 Desserte du gaz naturel

L'implantation du projet port méthanier, comme nous le savons tous, amènera la construction du gazoduc qui reliera le terminal au poste du réseau existant à Saint-Nicolas. Ce réseau longera les limites administratives de la MRC de Bellechasse.

Demande

Compte tenu de la proximité du territoire de Bellechasse, en regard de ce réseau de gazoduc, nous demandons aux commissaires de recommander la desserte du gaz naturel sur le territoire de Bellechasse.

5. Notre position

Attendu que le mandat du CLD de la MRC de Bellechasse est de favoriser le développement économique, social et culturel durable du territoire de la MRC de Bellechasse ;

Attendu que les installations prévues à ce projet se situent à un peu moins de 300 mètres du territoire de Bellechasse ;

Attendu que le projet Rabaska, parrainé par trois partenaires financiers soit Gaz Métro, Enbridge inc. et Gaz de France, vise à construire un terminal méthanier, les conduites cryogéniques souterraines et deux réservoirs de stockage sur le territoire de la Ville de Lévis et à environ 195 mètres du territoire de Bellechasse ;

Attendu que ce projet prévoit des investissements de plus de 840 M\$ entraînant d'importantes retombées sur l'économie régionale ;

Attendu que le projet Rabaska permettra l'embauche, pendant la phase de construction, de l'équivalent de 4 995 personnes-années et 288 personnes-années lors de sa phase exploitation ;

Attendu que le projet Rabaska devrait favoriser une baisse des prix du gaz naturel de 5 % et que cette baisse amènerait un accroissement de la capacité concurrentielle de nos entreprises manufacturières qui sont présentement soumises à une forte compétition étrangère ;

Attendu qu'une étude d'impact et des risques environnementaux a été réalisée par le promoteur ;

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs conduira également une étude qui inclut une consultation publique tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) ;

Attendu que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) fait son propre examen environnemental ;

Attendu que le développement économique contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ;

Attendu que l'implantation d'un port méthanier et la construction du gazoduc devraient favoriser la desserte du territoire de la MRC de Bellechasse en gaz naturel ;

Le conseil d'administration du CLD de la MRC de Bellechasse et le Conseil des maires de la MRC de Bellechasse appuient unanimement la réalisation du projet d'implantation d'un terminal méthanier proposé par les promoteurs du projet Rabaska, dans la mesure où les autorités gouvernementales compétentes, le BAPE et l'ACÉE, accordent leur autorisation.

RÉFÉRENCES

Convention relative aux impacts économiques et fiscaux du Projet Rabaska intervenue à Lévis le 6 juillet 2006 entre la Société en commandite Rabaska et la Ville de Lévis

Convention relative à divers aspects du Projet Rabaska intervenue à Lévis le 16 octobre 2006 entre la Société en commandite Rabaska et la Ville de Lévis

Lapointe Alain, Le projet Rabaska : principaux avantages économiques

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (2006) Projet de loi sur le développement durable

Politique de compensation à l'égard des propriétaires de résidences voisines du site du terminal méthanier- Projet de terminal méthanier Rabaska-Octobre 2006

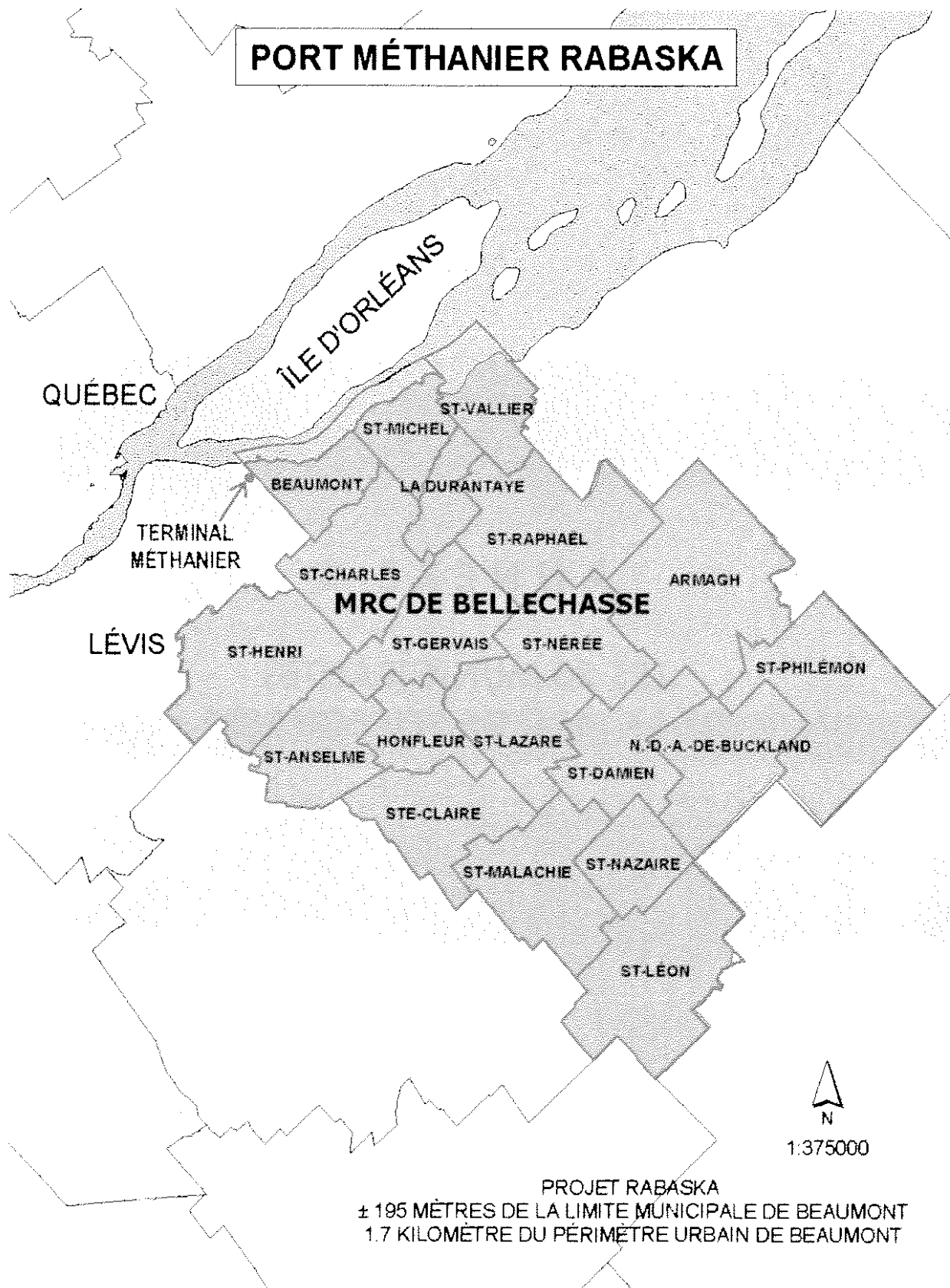
Rabaska (2006) Rabaska, une vision d'avenir toute naturelle. Étude d'impact environnemental

Rabat-Joie.com

A N N E X E A

CARTE GÉOGRAPHIQUE DE LA MRC DE BELLECHASSE

PORT MÉTHANIER RABASKA



PROJET RABASKA
± 195 MÈTRES DE LA LIMITE MUNICIPALE DE BEAUMONT
1.7 KILOMÈTRE DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE BEAUMONT

A N N E X E B

**LES 20 MUNICIPALITÉS
DE LA MRC DE BELLECHASSE**

Municipalité	Population 2001
Municipalité d'Armagh	1 518 habitants
Municipalité de Beaumont	2 291 habitants
Municipalité de Honfleur	874 habitants
Municipalité de La Durantaye	757 habitants
Municipalité de Buckland	800 habitants
Municipalité de Saint-Anselme	3 345 habitants
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	2 285 habitants
Municipalité de Sainte-Claire	3 189 habitants
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland	2 187 habitants
Municipalité de Saint-Gervais	1 905 habitants
Municipalité de Saint-Henri	4 082 habitants
Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse	1 141 habitants
Municipalité de Saint-Léon-de-Standon	1 306 habitants
Municipalité de Saint-Malachie	1 399 habitants
Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse	1 674 habitants
Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester	396 habitants
Municipalité de Saint-Nérée	804 habitants
Municipalité de Saint-Philémon	824 habitants
Municipalité de Saint-Raphaël	2 329 habitants
Municipalité de Saint-Vallier	1 072 habitants
BELLECHASSE	34 238 habitants

Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions - 2006

A N N E X E C

LISTE DES ADMINISTRATEURS DU CLD DE LA MRC DE BELLECHASSE

LISTE DES ADMINISTRATEURS DU CLD DE LA MRC DE BELLECHASSE

POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	NOM DU REPRÉSENTANT
Membres élus	
Secteur Affaires	M. Yves Aubin Vice-président
Secteur Affaires	M. Pierre-Paul Debiois Président Moules & Modèles PCM inc
Secteur Économie sociale	M. Yoïand Audet
Secteur municipal	M. Michel Bonneau, maire de St-Anseime
Secteur municipal	M. Fernand Fortier, maire de Ste-Claire
Secteur municipal	M. Léonard Leclerc, maire de St-Michel
Secteur municipal	M. Clément Vallières, maire de St-Nérée
Secteur municipal	M. Robert Lejeune, maire de Buckland
Secteur Récréotourisme	M. Romain Corriveau
Membres non élus	
Membre d'office, sans droit de vote	M. Alain Vallières Directeur général
Membre d'office, sans droit de vote	M. Bernard Amotte Directeur CLE
Membre d'office, sans droit de vote	M. Clément Fillion Directeur général de la MRC
Membre d'office, sans droit de vote	Mme Dominique Vien Députée de Bellechasse à l'Assemblée nationale

A N N E X E D

**RÉSOLUTIONS
DU CLD LA MRC DE BELLECHASSE
ET DE
LA MRC DE BELLECHASSE**



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE BELLECHASSE
TENUE AU RESTAURANT LES PIGNONS À SAINT-DAMIEN
MARDI, LE 21 NOVEMBRE 2006 ET À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM**

Objet: Rabaska

Considérant que le mandat du CLD de la MRC de Bellechasse est de favoriser le développement économique, social et culturel durable du territoire de la MRC de Bellechasse ;

Considérant que le projet Rabaska, parrainé par trois partenaires financiers soit Gaz Métro, Enbridge inc. et Gaz de France, vise à construire un terminal méthanier, les conduites cryogéniques souterraines et deux réservoirs de stockage sur le territoire de la Ville de Lévis et à environ 195 mètres du territoire de Bellechasse ;

Considérant que ce projet prévoit des investissements de plus de 840 M\$ entraînant d'importantes retombées sur l'économie régionale ;

Considérant que le projet Rabaska permettra l'embauche, pendant la phase de construction, de l'équivalent de 4 995 personnes-années et 288 personnes-années lors de sa phase exploitation ;

Considérant que le projet Rabaska devrait favoriser une baisse des prix du gaz naturel de 5 % et que cette baisse amènerait un accroissement de la capacité concurrentielle de nos entreprises manufacturières qui sont présentement soumises à une forte compétition étrangère ;

Considérant qu'une étude d'impact et des risques environnementaux a été réalisée par le promoteur ;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs conduira également une étude qui inclut une consultation publique tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) ;

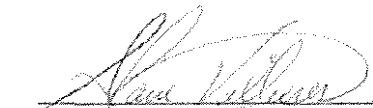
Considérant que le développement économique contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ;

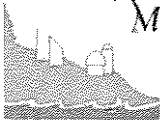
Considérant que l'implantation d'un port méthanier et la construction du gazoduc devraient favoriser la desserte du territoire de la MRC de Bellechasse en gaz naturel ;

Il est proposé par M. Léonard Leclerc et secondé par M. Robert Lejeune et, résolu à l'unanimité :

De mandater le directeur général du CLD afin qu'il rédige un mémoire favorable à la réalisation du projet d'implantation d'un terminal méthanier à Lévis, dans la mesure où le projet rencontre les normes de sécurité en plus d'obtenir l'aval des autorités compétentes à la suite des audiences publiques du BAPE et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale sur le dossier Rabaska qui auront lieu au courant du mois de janvier. La présentation de ce mémoire se fera en partenariat avec la MRC de Bellechasse. Le préfet de la MRC, M. Hervé Blais, et le président du CLD, M. Pierre-Paul Deblais, en seront les porte-parole.

Copie certifiée conforme donnée à Saint-Lazare
ce 19^e jour de janvier 2007


Alain Vallières, secrétaire d'assemblée
et directeur général CLD



Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse

Copie de la résolution no C.M. 265-06, adoptée par le Conseil de la M.R.C. de Bellechasse à une séance régulière, tenue le 22 novembre 2006.

OBJET: APPUI PROJET RABASKA

ATTENDU que le projet Rabaska parrainé par trois partenaires financiers soit : Gaz Métro, Enbridge inc. et Gaz de France vise à construire un terminal méthanier et deux réservoirs de stockage sur le territoire de la Ville de Lévis ;

ATTENDU que les constructions prévues à ce projet se situent à environ 300 mètres du territoire de la municipalité de Beaumont ;

ATTENDU que la municipalité de Beaumont fait partie du territoire de la M.R.C. de Bellechasse ;

ATTENDU que ce projet prévoit des investissements de plus de 840 millions de dollars entraînant d'importantes retombées sur l'économie régionale ;

ATTENDU que ce projet prévoit la création de 1580 emplois pendant la construction, 70 emplois directs permanents par la suite, et 220 emplois chez les fournisseurs ;

ATTENDU qu'une étude d'impact environnementale a été réalisée et que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement aura à se prononcer sur ce projet en regard des impacts environnementaux du projet et de sa sécurité ;

ATTENDU que si ce projet est déclaré conforme par le BAPE, et qu'il se réalise, la M.R.C. de Bellechasse aurait avantage à en tirer profit.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

que soit préparé, conjointement avec le C.L.D., un mémoire d'appui relatif aux aspects économiques du projet Rabaska tout en considérant que cet appui est conditionnel à sa conformité environnementale et à son approbation par le BAPE.

Adopté unanimement.

Copie certifiée conforme
Donnée à Saint-Lazare, ce 24 janvier 2007


Clément Fillion, directeur général
Secrétaire-trésorier

